

Les élèves québécois classés parmi les meilleurs au monde selon le classement PISA



Belgacem RAHMANI

Maître d'enseignement – HEC Montréal
Service de l'Enseignement des Affaires Internationales
Responsable du profil BAA - Affaires internationales
Membre du Comité pédagogique – BAA - SEAI

Vice-président du Conseil interculturel de Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/cim)
Ancien Président et membre fondateur du Regroupement des Algériens universitaires du Canada (RAUC)
Ancien Secrétaire général de la Fondation Club Avenir (www.clubavenir.com)

INTRODUCTION

Le Québec d'aujourd'hui s'appuie sur un excellent système d'éducation avec l'un des meilleurs taux de scolarisation et de diplomation au sein des pays de l'OCDE. Les élèves du Québec du niveau primaire et secondaire font très bonne figure aux épreuves internationales qu'administre PISA¹. Ces épreuves portent sur trois domaines de connaissances et de savoir-faire, à savoir :

- ① la compréhension de l'écrit,
- ② la culture mathématique et
- ③ la culture scientifique.

Les élèves québécois se situent systématiquement au-dessus non seulement de la moyenne des pays de l'OCDE, mais de celle des autres provinces canadiennes également. Malgré ces résultats satisfaisants, le Québec ambitionne de relever de nouveaux défis afin de rehausser, encore plus, le niveau de son système scolaire. Ainsi, sans diminuer le niveau et la qualité de l'enseignement, un projet a été mis de l'avant pour que d'ici 2020, le taux de diplomation ou de qualification atteigne 80%.

Le gouvernement du Québec visait à orienter l'éducation vers la réussite en se donnant des priorités atteignables. En fait, **la réussite de l'élève constitue la pierre angulaire de son action en éducation**. Tous les acteurs des réseaux de l'éducation se rallient autour de cet objectif commun et rassembleur.

Le Ministère s'appuya sur les Commissions scolaires pour mener à bien sa politique d'éducation, une Commission scolaire imputable bénéficiant d'une réelle autonomie de gestion, dont l'utilisation des TIC est une réalité de tous les jours, l'élève au centre des préoccupations du système d'enseignement et l'encadrement, voire l'accompagnement font partie intégrante du processus d'enseignement.

Les examens et enquêtes du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) de l'OCDE² qui portent sur la qualité et la performance des systèmes éducatifs des pays membres de l'OCDE et pays partenaires démontrent, hors de tout doute, que le système d'éducation du Québec se classe parmi les meilleurs des pays de l'OCDE, par conséquent du monde.³

En fait, PISA évalue la capacité des jeunes à utiliser leurs connaissances et leurs compétences pour relever les défis de la réalité du marché du travail. Pour répondre à cette réalité, on évalue l'élève afin de savoir s'il est en mesure d'appliquer le savoir-faire à partir des connaissances apprises à l'école, au lieu d'assimiler des matières sans réelle possibilité d'application⁴.

Dans l'évaluation des savoirs et savoir-faire des élèves, l'accent est mis sur la compréhension en mathématiques, en sciences et de l'écrit. Les pays et économies participants se classent avec les pointages suivants⁵ :

Classement PISA (2009)											
Mathématiques			Sciences			Lecture					
1.		Chine Shanghai	600	1.		Chine Shanghai	575	1.		Chine Shanghai	556
2.		Singapore	562	2.		Finlande	554	2.		South Korea	539
3.		Hong Kong, Chine	555	3.		Hong Kong, Chine	549	3.		Finlande	536
4.		South Korea	546	4.		Singapore	542	4.		Hong Kong, Chine	533
5.		Taiwan	543	5.		Japan	539	5.		Singapore	526
6.		Finlande	541	6.		South Korea	538	6.		Canada	524
7.		Liechtenstein	536	7.		New Zealand	532	7.		New Zealand	521
8.		Switzerland	534	8.		Canada	529	8.		Japon	520
9.		Japan	529	9.		Estonia	528	9.		Australie	515
10.		Canada	527	10.		Australie	527	10.		Pays-Bas	508
11.		Pays-Bas	526	11.		Pays-Bas	522	11.		Belgique	506
12.		Macao, Chine	525	12.		Liechtenstein	520	12.		Norvège	503
13.		New Zealand	519	13.		Allemagne	520	13.		Estonia	501
14.		Belgique	515	14.		Taiwan	520	14.		Switzerland	501
15.		Australie	514	15.		Switzerland	517	15.		Pologne	500
16.		Allemagne	513	16.		Royaume-Uni	514	16.		Iceland	500
17.		Estonia	512	17.		Slovenia	512	17.		États-Unis	500
18.		Iceland	507	18.		Macao, Chine	511	18.		Liechtenstein	499
19.		Denmark	503	19.		Pologne	508	19.		Suède	497
20.		Slovenia	501	20.		Ireland	508	20.		Allemagne	497
21.		Norway	498	21.		Belgique	507	21.		Ireland	496
22.		France	497	22.		Hongrie	503	22.		France	496
23.		Slovaquie	497	23.		États-Unis	502	23.		Taiwan	495
24.		Autriche	496	24.		Norvège	500	24.		Danemark	495
25.		Pologne	495	25.		Czech Republic	500	25.		Royaume-Uni	494
26.		Suède	494	26.		Denmark	499	26.		Hungary	494
27.		Czech Republic	493	27.		France	498	27.		Portugal	489
28.		Royaume-Uni	492	28.		Iceland	496	28.		Macao, Chine	487
29.		Hungary	490	29.		Suède	495	29.		Italie	486
30.		États-Unis	487	30.		Latvia	494	30.		Latvia	484

*: Le Québec se classe avec un pointage supérieur à la moyenne canadienne - Programme international pour l'évaluation - Top 10, les membres de l'OCDE que de l'époque de l'étude en caractères gras (2009)

L'école: la cheville ouvrière du système scolaire

Il a été démontré que dans les pays où les établissements d'enseignement bénéficient d'une autonomie dans le choix des programmes, modes d'évaluation et affectation des ressources, pour tenir compte des besoins des élèves, la performance de ces derniers est plus élevée et obtiennent de meilleurs résultats. Ce degré d'autonomie diffère d'un pays à l'autre et par conséquent les résultats également. À titre d'exemple, la Finlande, les Pays-Bas et la République tchèque bénéficient de l'un des niveaux d'autonomie parmi les plus élevés dans l'affectation des ressources. Ainsi, dans ces pays, les établissements scolaires disposent du droit d'embauche et de congédiements des enseignants, alors que des pays comme la Turquie, l'Italie ou la Tunisie ne disposent d'aucun pouvoir de décision d'embauche ou de congédiement. Ce pouvoir est de compétence nationale et/ou régionale.

Considérée comme la cheville ouvrière du système d'éducation au Québec, l'école bénéficie non seulement de pouvoirs accrus, mais également d'une liberté jamais atteinte avant la mise en place de la loi 180. Les trois fonctions suivantes sont de la responsabilité de la direction de l'école :

① Assister le conseil d'établissement

- a) Doit préparer les propositions et assurer le suivi.

② Leadership pédagogique élargie afin de l'aligner sur la loi

- a) Approbation des propositions des enseignants concernant les programmes d'études;
- b) Approbation des critères d'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
- c) Approbation du choix des manuels et matériel didactique;
- d) Approbation des normes et modalités d'évaluation des apprentissages;
- e) Approbation des règles relatives au classement des élèves et passage au cycle.

③ Gestion de l'école

- a) Déterminer les besoins de l'école en matière :
 - i. Ressources humaines;
 - ii. Perfectionnement;
 - iii. Besoins en bien et services;
 - iv. Aménagement;
 - v. Amélioration des locaux.
- b) Responsable de l'organisation des activités de perfectionnement des R.H.
- c) Gestion budgétaire:
 - i. Préparer le budget;
 - ii. Gérer le budget;
 - iii. Présenter le budget au Conseil d'établissement;
 - iv. Présenter le budget à la Commission scolaire pour adoption.

De façon générale, toutes les écoles du Québec sont structurées de la même manière, à savoir un commissaire élu, un conseil d'établissement, une direction d'École ainsi que des services connexes pour venir en appui à la mission de l'école qui est la réussite de l'élève.

Outre les *enseignants*, l'école *s'appuie sur des spécialistes en musique, éducation physique, orthopédagogues, arts plastiques, la musique et l'anglais*. Elle *s'appuie également sur des techniciennes en éducation spécialisée, une psychologue, une psychoéducatrice, orthophoniste, travailleuse sociale, animatrice à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, infirmière, technicien en informatique, préposés à la salubrité, bibliothécaire. Un personnel de garde et de soutien fait aussi partie de l'effectif d'une école*. À tout cet effectif, il faut ajouter les bénévoles qui offrent gratuitement quelques heures par semaine.

L'enseignant : « le porteur du ballon du système »

La qualité de la formation initiale des enseignants est la clé de voûte du système d'enseignement. C'est ainsi qu'en plus de la formation initiale sanctionnée par un diplôme universitaire de 120 crédits⁶ (Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire)

dans un programme contingenté, une autorisation d'enseigner, un permis et un brevet d'enseigner sont requis après la diplomation pour pouvoir exercer la profession d'enseignant. Par ailleurs, afin que son enseignement soit continuellement en conformité avec les nouvelles méthodes, des formations continues de l'enseignant sont proposées dans le but d'assurer la réussite des élèves.

Ainsi, de plus en plus de pays, à l'instar des Pays-Bas, de l'Inde, du Portugal ou des États-Unis, optent pour une rémunération au mérite.

LE SOUTIEN AUX ÉLÈVES À L'EXTÉRIEUR DES MURS DE L'ÉCOLE : UNE RÉALITÉ

Au Québec comme au Canada ou en Finlande, le soutien aux élèves en dehors des heures de classe est une réalité. Il a été démontré que *ce n'est nullement le nombre d'heures d'enseignement qui garantissent la réussite, mais plutôt la qualité de l'enseignement*. De ce fait, les cours de soutien deviennent très importants pour renforcer les matières enseignées. Au Québec, le soutien prend plusieurs formes pour supporter les élèves. En plus du soutien à l'intérieur de l'école, des soutiens sont proposés à distance par l'entremise de l'internet

En effet, l'école a été à l'avant-garde dans le numérique. Dès le début des années 70, l'informatique est entrée à l'université d'abord puis au collège et à l'école par la suite. Le multimédia, le tableau interactif et le e-learning ont pris une place importante comme matériel didactique. Il suffit de se rappeler que le programme Allô prof n'aurait pas été possible sans les TIC.

Ainsi, *allô prof*^f est un organisme dont la mission est de favoriser l'autonomie et le goût de la réussite auprès des jeunes Québécois. Cet organisme veut également lutter contre le décrochage scolaire en offrant des services en éducation gratuits, confidentiels et accessibles à tous les élèves québécois des niveaux primaire et secondaire en dehors des heures de classe.

Ce support se traduit par une aide aux travaux scolaires dans les matières enseignées au primaire et au secondaire. S'aligne sur le programme scolaire et offre aux élèves une aide supplémentaire qu'ils ne demandent pas toujours en classe ou qu'ils ne peuvent toujours obtenir de leurs enseignants ou de

leurs parents.

C'est aussi un service qui s'adresse aux parents qui ont des questions sur un aspect du programme ou un devoir en particulier et qui veulent suivre de plus près le cheminement de leur enfant. *Non seulement les élèves peuvent téléphoner sans frais (1-888-766-4455) à un professeur bénévole de façon confidentielle, ils peuvent également accéder directement aux solutions préenregistrées accessibles sur le web*⁸

(www.alloprof.qc.ca).

Cette forme de soutien est considérée comme unique dans le monde de l'enseignement. Elle compte sur une équipe de près d'une centaine d'enseignants qualifiés et d'une communauté virtuelle composée d'élèves aidants, de parents et d'acteurs de l'éducation, pour répondre aux questions des élèves dans les différentes matières. On avance que cette équipe a répondu à plus de 1,5 million de questions posées soit par les élèves, soit par les parents.

L'objectif recherché par cet *organisme de bienfaisance* est de soutenir la persévérance scolaire qui fournit gratuitement de l'aide aux devoirs à tous les élèves québécois du primaire et du secondaire et à leurs parents. « *La philosophie derrière le succès d'Allô prof, c'est d'adapter nos services aux nouvelles réalités technologiques ainsi qu'aux besoins et attentes des jeunes. Les outils proposés ont beaucoup évolué avec les années. L'an dernier, des services offerts sur le site Internet comme la bibliothèque virtuelle, les capsules vidéo explicatives ou les jeux éducatifs nous ont permis de tripler notre soutien aux élèves du Québec* », a souligné Sandrine Faust, directrice générale d'allô prof.

CONCLUSION

Il n'est plus à démontrer que l'éducation est l'incontournable voie qui mène vers la prospérité. Seul un enseignement de qualité est garant de la prospérité et permet à ceux et celles qui en bénéficient de tirer leur épingle du jeu dans un monde de plus en plus compétitif.

Dans sa grande majorité, les francophones du Québec ne détenaient ni pouvoir économique ni richesses jusqu'au début des années 60. Peu scolarisés, ils occupaient des emplois au bas de l'échelle sociale. Après l'élection de l'équipe du tonnerre⁹ de Jean

Lesage, le gouvernement a tout mis sur la table pour déclencher le processus de développement de la province, allant jusqu'à oser affronter la toute puissante Église pour l'écartier d'un secteur porte-étendard, celui de l'éducation, qu'elle contrôlait bien avant le début de la Confédération.

Le gouvernement Lesage avait identifié ce secteur qu'est l'éducation comme la priorité des priorités, pour faire sortir la province de son sous-développement. Avec la création d'un ministère de l'Éducation, la réorganisation des Commissions scolaires et la création d'une université publique, l'État a pris le contrôle d'un secteur sur lequel et avec lequel tout allait se jouer. Dans leurs sagesses, les différents ministres de l'Éducation ont poursuivi leurs stratégies en apportant des changements orientés vers la décentralisation allant jusqu'à accorder plus de pouvoirs aux établissements scolaires. Si les différentes réformes de l'éducation ont été menées à bon port, c'est en grande partie grâce à l'implication et la collaboration réelle sur une base égalitaire de tous les intervenants du secteur.

Pour sa dernière réforme, une table nationale présidée par la ministre de l'Éducation a été créée fournissant à tous les partenaires participants l'occasion de formuler des avis sur la mise en œuvre de la réforme. On a même pensé à l'élève et à son engagement, sur le soutien des parents, sur l'appui de la collectivité et sur le dynamisme de celles et ceux qui font l'école.

La flexibilité et la liberté d'action accordée aux différentes directions d'écoles ont permis aux uns et aux autres de répondre aux besoins réels des élèves, puisque l'élève est au centre des préoccupations non

seulement de l'école, mais également de la commission scolaire et du ministère. La responsabilité et le pouvoir que détient la direction d'une école s'accompagnent par l'imputabilité. Quant à la commission scolaire, la vox populi sanctionne lorsque « la marchandise n'a pas été livrée ».

Le système québécois, même s'il n'est pas parfait, est un bon système selon les résultats de PISA. Les élèves décrocheurs n'ont pas été abandonnés et différents programmes mis en place, l'ont été pour aider et soutenir ces derniers. Il suffit d'évoquer l'organisme allô prof pour s'en convaincre.

Tout ceci n'aurait pas été possible sans l'introduction d'un outil plus qu'incontournable, obligatoire même: l'outil informatique. Il n'est plus possible de nos jours d'ignorer cet outil de travail et d'accompagnement. L'ignorer c'est condamner l'élève d'aujourd'hui et l'adulte de demain à la précarité non seulement économique, mais du savoir également.

Enfin, on retrouve dans le système d'enseignement québécois: l'imputabilité, la qualité, la décentralisation, l'adaptation, l'autonomie de gestion, l'encadrement et l'accompagnement, l'informatisation, la professionnalisation des enseignants, etc. D'autres pays y ont ajouté la rémunération au mérite.

1 Programme international pour le suivi des acquis des élèves

2 <http://www.oecd.org/pisa/pisaenfrancais.htm>

3 G. Pelletier, Finlande-Québec : Regards comparatifs de deux systèmes éducatifs en évolution, U.Sherbrooke, 2007.

4 Résultats du PISA 2009 : Synthèse – OCDE 2010 – www.pisa.oecd.org

5 Résultats du PISA 2009 : Synthèse www.oecd.org/pisa/pisaproducts/46752663.pdf

6 <http://www.programmes.uqam.ca/7693>

7 <http://www.alloprof.qc.ca/>

8 <http://www.youtube.com/user/BV2ALLOPROF>

9 http://pages.usherbrooke.ca/alebrun/quebecmoderne/?page_id=153

RÉFÉRENCES

1. Archambault, J., et Chouinard, R., *Vers une gestion éducative de la classe*, Montréal, édition Gaëtan Morin, 1996.
2. Barette, D., *Différences et particularités de l'approche par compétences par rapport à l'approche par objectifs*, programme d'études DEFIS, Ministère de l'Éducation, Québec, 1996.
3. Commission de l'éducation. *Les conditions de la réussite au secondaire. Rapport final et recommandations*, Gouvernement du Québec, Québec, 1996.
4. Commission des États généraux sur l'éducation. *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation. Gouvernement du Québec, Québec, 1996.
5. Conseil supérieur de l'éducation, *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance : de vision à l'action*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, 1996, 121p.
6. Conseil supérieur de l'éducation, *Pour une réforme du système éducatif : dix années de consultation et de réflexion*, Avis au Ministère de l'Éducation, Québec, 1995, 65p.
7. Conseil supérieur de l'éducation. *L'intégration des savoirs au secondaire : au cœur de la réussite éducative*, Québec, 1990.
8. Conseil supérieur de l'éducation. *La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle*, Québec, 1992.
9. Conseil supérieur de l'éducation. *La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social*, Québec, 1991.
10. Conseil supérieur de l'éducation. *La qualité de l'éducation, un enjeu pour chaque établissement*, Québec, 1987.
11. Conseil supérieur de l'éducation. *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants*, Québec, 1994.
12. Conseil supérieur de l'éducation. *Pour la réforme du système éducatif. Dix années de consultation et de réflexion, avis au ministre de l'Éducation*, Québec, 1995.
13. Conseil supérieur de l'éducation. *Rénover le curriculum du primaire et du secondaire*, Québec, 1994.
14. Conseil supérieur de l'éducation. *Une pédagogie pour demain à l'école primaire*, Québec, 1991.
15. DISCAS et Commissions scolaires de la Montérégie. *L'intégration de TIC au curriculum scolaire*, DISCAS, Montréal, 1996
16. Fourgous, Jean-Michel, *Réussir l'école numérique*, Rapport de mission parlementaire ; 15 février 2010, 328p
17. Ministère de l'Éducation. *L'enseignement primaire et secondaire au Québec*, Livre vert, Québec, 1997.